Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_50-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/12/2025

L'an 2025, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Boussac s'est réuni à la Salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FAUVEL Christine, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELEPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. NOËL David, M. RABOURT Jean-Luc, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M.CHAPDELAINE Jérôme

Absents ayant donné pouvoir : Mme COLLET Mireille donne pouvoir à M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège donne pouvoir à Mme LEMENANT Fanny, Mme GÉDOUIN ERARD Aurore donne pouvoir à M. NOËL David

Absents : M. DION Rodolphe

Nombres de membres :
- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée M. VIGOUR David ***à l'unanimité des membres présents comme secrétaire de séance.***

N° 2025-50 : Convention de rénovation de l'éclairage public phase 2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a transféré au SDE 35 sa compétence d'éclairage public. Elle a sollicité le SDE 35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire.

Les travaux de la première tranche ont été terminés en 2025, la seconde phase s'effectuera en 2026. Les travaux de cette deuxième tranche se porteront sur les axes principaux de la commune, et plus précisément sur les rues de la Croix Bouéssée, du Closset, des Lavandières, de Landal, de la Croix Marie et du Mont Saint-Michel ainsi qu'aux abords de la Salle des Fêtes, rue de Fougères.

Le SDE 35 adresse la présente convention accompagnée d'une étude technique sommaire qui décrit l'opération et donne une estimation financière par poste de dépenses du montant de l'opération. Cette étude a été définie en lien avec la collectivité.

Détail des modalités financières	
1. Base de calcul de la participation	152 517,22 €
2. Taux SDE	60,00 %
4. Montant estimé de la participation du SDE 35	91 510,33 €
5. Montant estimé de la participation du bénéficiaire H.T.	61 006,89 €
6. Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	61 006,89 €

La convention prend effet à compter de sa signature par le SDE 35. Elle est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de:

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_50-DE

- Valider les propositions d'avant-projets sommaires du SDE 35 concernant la rénovation de l'éclairage public en LED dans les rues précitées
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention préalable permettant au SDE 35 d'engager les études détaillées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,
Le Maire, Mme FAUVEL Christine

MAIRIE DE LA BOUSSAC (Ille-et-Vilaine)